



CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FÉVRIER 2024

Page 1 sur 3

OBJET : CDG 63 : Adhésion à la prestation facultative relative à l'intervention d'un(e) secrétaire de mairie expérimenté(e) itinérant(e)

Il informe l'assemblée que dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme propose une prestation facultative visant à permettre l'intervention auprès des employeurs de son ressort territorial, d'un.e secrétaire de mairie expérimenté.e itinérant.e.

- La demande d'intervention est formalisée à l'aide d'un échange préalable avec le Centre de Gestion et la transmission d'un document spécifique appelé « formulaire d'intervention » ,
- L'intervention d'un.e secrétaire de mairie expérimenté.e itinérant.e est mise en œuvre pour répondre prioritairement à des besoins d'urgence et dans les conditions suivantes :
 - Affectation à raison de six heures par jour, avec pause méridienne de 45 minutes minimum ;
 - Limite périodique d'intervention de quatre semaines à compter du premier jour d'affectation (prolongation possible sur demande et sous réserve de disponibilité de l'agent intervenant) ;
- L'intervention est facturée comme suit :
 - 200 euros par journée de 6 heures pour les employeurs de moins de 50 agents,
 - 250 euros par journée de 6 heures pour les employeurs de plus de 50 agents,
 - 40 € par heure réalisée au-delà de 6 heures par jour, pour tout employeur quel que soit son effectif.
- Le Centre de Gestion met en place une permanence téléphonique qui, assurée par ce même agent à raison d'une journée par semaine, permettra d'accompagner les secrétaires de mairie dans leurs missions quotidiennes. L'accès à cette permanence est illimité et facturé à hauteur de 100 € par an. Le Centre de Gestion offre la possibilité à chaque employeur d'inclure ou non dans les modalités de son adhésion, l'accès à cette permanence téléphonique.

...../.....

DECIDE

- D'approuver les termes de la convention d'adhésion à la prestation facultative « Intervention d'un.e secrétaire de mairie expérimenté.e itinérant.e & appui téléphonique au secrétariat de mairie » avec accès à la permanence téléphonique
- D'autoriser le Maire à signer ladite convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme :

D'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité.

(8 présents - 8 votants : 8 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION)



OBJET : Attribution subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention pour l'année 2024 à :

COMITE DES FETES APCHAT-ARDES	200 €
--	--------------

ASSOCIATION LES EGLANTINES 100 €

Le versement de ces subventions se fera immédiatement (avant le vote du budget primitif 2024).

(8 présents - 8 votants : 8 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)



OBJET : Affaires foncières : Demande d'achat d'une partie de terrain sectionnal à Sagheat

S'agissant d'un bien de section, les électeurs de la section seront appelés ultérieurement à se prononcer sur cette vente.

- ne s'oppose pas à la demande de Monsieur GRAND
- dit qu'un géomètre expert doit établir un plan d'arpentage afin de connaître exactement les limites et la superficie du terrain
- dit que les frais de géomètre seront à la charge de M. GRAND

(8 présents - 8 votants : 8 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)



- Demander une démonstration de la balayeuse pour le micro-tracteur Kubota
- Demander un devis pour une balayeuse pour le tracteur New Holland car le devis pour le micro-tracteur est jugé élevé par les membres du conseil (environ 8 000 € HT)
- Engagement de la démarche « Ma Commune au naturel » → à réfléchir
- Les nouvelles tables de salle polyvalente ont été livrées mi-janvier 2024. Il devra être rappelé aux locataires de la salle polyvalente d'en prendre le plus grand soin possible (ne pas monter sur les tables par exemple)
- Le concassage des pierres qui se trouvent vers le hangar de la commune est prévu mi-février 2024 (pour le remblais des chemins)
- Les travaux de reprise des concessions abandonnées du cimetière pourraient débutés mars/avril 2024 (Ent. Seronde)



La Secrétaire de Séance,
Françoise PELISSIER